

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1807-00-2024

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 25 mars 2024, le conseil a adopté le *Règlement 1807-00-2024 relatif à la régie interne des comités*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca

Donné à Beloeil, ce 27 mars 2024.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

[Consulter le règlement 1807-00-2024](#)

[Télécharger l'avis public](#)

